# CERTIFICAT NATIONAL D'INTERVENTION EN AUTISME

ESEIS École Supérieure Européenne de l'Intervention Sociale

## CNIA - 1ER ET 2ND DEGRÉ

GNcra Groupement National centres ressources autisme

### DURÉE

La formation se déroule sur **11 mois** et comporte :

» 154 h (1er degré) ou 189h (2nd degré) de formation théorique

» 140 h de formation pratique

### PÉRIODE

janvier à novembre n

### DATES

Nous contacter ou consulter le calendrier de la formation sur notre site :
www.eseis-afris.eu/cnia

### PUBLIC

- **Des professionnels du secteur social et médico-social**
- **Des professionnels d'autres secteurs** pouvant être amenés à accompagner des personnes présentant des troubles du spectre de l'autisme.
- **Des bénévoles d'associations, des proches-aidants** (1er degré uniquement).

## HABILITATION PAR LE GROUPEMENT NATIONAL DES CENTRES RESSOURCES AUTISME (GNCRA)

Les Certificats Nationaux d'Intervention en Autisme (CNIA) 1er et 2nd degré, édictés par l'Arrêté du 17 août 2020, s'inscrivent dans la Stratégie nationale pour l'autisme au sein des troubles du neuro-développement, initiée en 2018.
Ils visent à faire évoluer la qualité du repérage, de l'orientation et de l'accompagnement des personnes autistes en s'appuyant sur les recommandations de la Haute Autorité de Santé et permettent une réelle reconnaissance professionnelle.

L'ESEIS a été habilitée par le Groupement National des Centres Ressources Autisme (GNCRA) pour la mise en œuvre des Certificats Nationaux d'Intervention en Autisme 1er et 2nd degré, depuis 2021.

## OBJECTIF GÉNÉRAL

La formation amenant au CNIA 1er ou 2nd degré vise à développer des compétences en accompagnement et intervention (2nd degré uniquement) auprès de personnes atteintes de troubles du spectre de l'autisme (TSA) :

- Participer à l'évaluation du fonctionnement global de la personne atteinte de TSA
- Communiquer avec la personne atteinte de TSA et optimiser sa propre communication
- Prendre en compte les particularités sensorielles de la personne atteinte de TSA
- Optimiser les interactions sociales de la personne atteinte de TSA
- Prévenir et gérer les comportements-problèmes de la personne atteinte de TSA
- Elaborer et mettre en oeuvre le Projet Personnalisé d'Intervention de la personne atteinte de TSA
- Etre en veille sur l'état de santé de la personne atteinte de TSA
- Mettre en oeuvre des approches et des outils adaptés dans la réalisation des interventions dont bénéficie la personne atteinte de TSA
- Actualiser ses connaissances relatives aux TSA

## MÉTHODES ET OUTILS PÉDAGOGIQUES

La formation repose sur une forte alternance d'apports théoriques et méthodologiques et de mises en pratique en situation professionnelle, lors du stage pratique. Durant la formation en centre, des mises en situation, des présentations d'outils avec mise en application ainsi que des échanges de pratiques sont proposés par les intervenants.

## INTERVENANTS

Les intervenants sont tous des professionnels pluridisciplinaires experts dans le domaine de l'autisme.

# CNIA - 1ER ET 2ND DEGRÉ

## CODES

- CPF : 333246 (1er degré) ou 333245 (2nd degré)
- RSCH : RS5476
  > Certification par le ministère chargé de la solidarité (datant du 17/06/2021).

Cette offre de formation est éligible à MON COMPTE FORMATION moncompteformation.gouv.fr

## TAUX :

- **De présentation à la certification :** 90% en 2023
- **De réussite :** 100% en 2023
- **D'abandon :** 7% en 2023
- **De satisfaction :** 86% en 2023

## COÛTS

**Coût de la formation 1er degré :** 3 557,4€

**Coût de la formation 2nd degré :** 4 365,9€

## CONTACTS


Responsable de la Formation :
Agnès FISCHER
agnes.fischer@eseis-afris.eu

Responsable Pédagogique :
Rachel RICARD

Assistante/Secrétariat :
Isabelle RAFFRAY
Tél. : 03 88 21 26 97
formations.autisme@eseis-afris.eu


## LIEU

**ESEIS - Site de Strasbourg**
3 rue Sédillot
67000 STRASBOURG
Tél. 03 88 21 19 90
strasbourg@eseis-afris.eu

*Accessible aux personnes en situation de handicap*

## CONDITIONS D'ACCÈS/PRÉ-REQUIS

**Diplôme, expérience :**

- pour le 1er degré : diplôme ou titre professionnel de niveau 3 à 4 exigé.
- pour le 2nd degré : diplôme ou titre professionnel de niveau 5 à 8 exigé.
- pour tous : un stage de formation pratique de 140 heures est obligatoire dans une structure accompagnant des personnes atteintes de TSA. En fonction, si tel est le cas, ce stage peut se faire dans la structure d'appartenance du candidat.

**Inscriptions :** demander votre dossier de candidature par mail à formations.autisme@eseis-afris.eu

**Sélection/épreuve d'admission,** après étude du dossier, un entretien de positionnement sera proposé permettant de vérifier l'expérience en matière d'accompagnement de personnes présentant des TSA ou non, la situation professionnelle, le besoin de trouver un lieu de stage de formation pratique et d'informer sur le projet de stage à mener.

## CONTENU

- Module 1 : Connaissances des troubles du spectre autistique et évaluation fonctionnelle - 17h30
- Module 2 : Les modalités de communication de la personne avec TSA et l'adaptation de la communication des intervenants - 17h30
- Module 3 : Les particularités sensorielles, perceptives et sensori-moteurs de la personne avec TSA - 14h (1er degré) ou 21h (2nd degré)
- Module 4 : Les interactions sociales de la personne avec TSA - 14h (1er degré) ou 21h 2nd degré)
- Module 5 : Prévention et gestion des comportements-problèmes de la personne avec TSA - 17h30 (1er degré) ou 24h30 2nd degré)
- Module 6 : Le suivi de l'état de santé de la personne avec TSA - 10h30
- Module 7 : Elaboration et mise en œuvre du Projet Personnalisé d'Intervention (PPI) - 17h30 (1er degré) ou 24h30 2nd degré)
- Module 8 : Les approches développementales et comportementales et leur mise en oeuvre - 28h (1er degré) ou 31h30 2nd degré)
- Module 9 : Actualiser les connaissances relatives aux TSA - 3h30 (1er degré) ou 7h 2nd degré)
- Préparation à la certification - 14h

## CERTIFICATION

Il est impératif d'avoir suivi l'ensemble du parcours de formation théorique et pratique pour se présenter à la certification.
Le CNIA 1er ou 2nd degré s'obtient après validation de 2 épreuves :

1. La production d'un écrit (10 à 15 pages pour le 1er degré et 25 à 30 pages pour le 2nd degré) composé de deux parties :
   - d'un rapport de stage comprenant la présentation de la structure et du projet mené par le candidat,
   - d'une étude de situation d'accompagnement d'une personne atteinte de troubles du spectre de l'autisme mise en œuvre durant le stage.
2. Une prestation orale devant un jury de 30 minutes, s'appuyant sur l'écrit présenté par le candidat.

Groupement National centres ressources autisme

ESEIS École Supérieure Européenne de l'Intervention Sociale
Association pour la Formation et la Recherche en Intervention Sociale



© ESEIS - Juillet 2023